

SOMMAIRE

Editorial

Préface




Pourquoi un guide santé mentale et logement ?

Santé mentale, maladie psychiatrique, souffrance psychique :
de quoi parle-t-on ?

Le dispositif de santé mentale

- Organisation et fonctionnement d'un secteur psychiatrique
- Les autres ressources du dispositif

FAIRE FACE AUX SITUATIONS DANS LE PARC BANALISÉ 19

 SIGNALER UNE SITUATION DE DÉTRESSE	21
Quels signes ?	22
A qui signaler une situation de détresse ?	22
Un objectif : l'évaluation partagée de la situation	23
 GÉRER L'URGENCE	26
 GÉRER L'ACCÈS OU LE RETOUR AU LOGEMENT	28
Accéder au logement	28
Gérer le suivi après hospitalisation	30
Gérer la libération du logement	31
Tirer parti de la situation de crise pour améliorer la prévention	31

OUTILS

33

OUTILS ET CADRE LÉGISLATIF

34

Droit au logement	34
Obligation d'assistance	35
Droits des personnes	36
Procédures d'accès aux soins hospitaliers	37
Hospitalisation à la demande d'un tiers : H.D.T.	37
Hospitalisation d'office : H.O.	38
Protection des majeurs	40
Régimes de protection organisés par le Code de la Sécurité Sociale : Loi de 1966	40
Régimes de protection organisés par le Code Civil : Loi de 1968	41
Secret professionnel	44

OUTILS D'AIDE À L'ACCÈS OU AU MAINTIEN DANS LES LIEUX

47

L'accès au logement social	47
La sous-location	48
Cadre juridique	48
Finalité	48
Démarche de mise en œuvre	49
Le bail glissant	49
Cadre juridique	49
Finalité	49
Démarche de mise en œuvre	50
La prévention des expulsions locatives	50

RESSOURCES

52

QUELS SONT LES INTERVENANTS, LEURS MISSIONS ET COMPÉTENCES ?

54

Les intervenants de proximité	55
Centre communal d'action sociale : CCAS	55
Maison Du Rhône : MDR	56
Centre Médico-Psychologique : CMP	56
Service Social du dispositif public de secteur psychiatrique	57
Associations intervenant dans l'accompagnement au logement	57
Associations d'usagers	58
Organismes HLM	60
Autres Services de proximité	61
Autres acteurs dans le domaine de la santé, du social et de l'habitat	62
Etat	62
ARH : Agence Régionale de l'Hospitalisation	63
Collectivités locales	64

ÉCHANGER, S'INFORMER ENTRE PROFESSIONNELS

66

Réseaux, groupes de travail Santé Mentale...	66
Les Conseils locaux de Santé Mentale	66
Démarches d'agglomération dans le domaine de l'habitat	67
Démarches globales	67
Dispositifs spécifiques	69

À QUI S'ADRESSER SUR L'AGGLOMÉRATION ?

71

CCAS, MDR, CMP par commune / arrondissement	71
Associations intervenant dans l'accompagnement au logement (logement banalisé)	86
Associations porteuses de dispositifs spécifiques	86
Associations intégrant une approche de santé mentale dans leur mission d'insertion au logement	87
Associations d'usagers	88
Bailleurs sociaux	88
Autres services de proximité	90
Numéros d'urgence sur le Grand Lyon	90

»»»» En tant que responsables de la seconde agglomération de France, nous avons été frappés - et pour tout dire choqués - de découvrir au cœur de nos villes, dans notre propre voisinage, des situations de souffrance moralement insupportables et politiquement inacceptables pour qui nourrit l'ambition d'œuvrer pour une société plus juste, plus solidaire, bref, plus humaine.

Afin de réunir les conditions de traitement de ces situations, nous avons souhaité engager une démarche avec les hôpitaux psychiatriques de l'agglomération lyonnaise et tous les organismes concernés par la santé mentale et le logement. D'où ce guide, dont la vocation est d'aider des acteurs à gérer les personnes en situation de détresse en les maintenant dans leur logement tout en préservant la tranquillité de leur voisinage.

Mené avec une sensibilité et une rigueur remarquables par différents services des collectivités locales et de l'État, en lien étroit avec les hôpitaux psychiatriques, le monde associatif et celui de travailleurs sociaux qui mènent quotidiennement dans l'ombre une action indispensable, ce travail nous a permis d'identifier certains grands axes que nous nous permettons de vous livrer ici en substance :

- D'abord, la nécessité d'apprendre à mieux se connaître pour mieux travailler ensemble ;
- Ensuite, l'impératif social d'un travail de prévention guidé par une méthodologie rigoureuse pour éviter des situations d'urgences aux conséquences catastrophiques pour les intéressés ;
- Par ailleurs, l'impératif humain de faciliter l'intégration des personnes prises en charge dans le marché du logement ;
- Enfin, la nécessité de former au mieux des acteurs professionnels placés en première ligne de cette guerre contre la précarité.

Autant de réflexions qui ont donné naissance à ce guide rédigé par un comité de rédaction composé de pionniers dans l'exploration de l'articulation entre santé mentale et logement : centres hospitaliers psychiatriques, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de Vaulx-en-Velin et de Rillieux, bailleurs sociaux, associations, services de l'État - autant d'acteurs dont nous aimerions souligner qu'ils se sont portés volontaires pour ce travail. C'est bien grâce à ces énergies qu'a pu prendre forme ce guide dont la vocation première est d'être un outil au service d'un ensemble de personnes placées au cœur de la vie de notre cité : gardiens d'immeubles, personnels de proximité, élus locaux... Outil qui nous l'espérons leur permettra de mieux assurer leurs missions de veille et de prévention sociales.

Loin d'être un aboutissement, le présent guide est tout au contraire le démarrage d'une mise en réseau de partenaires pour améliorer les situations critiques de santé mentale liées au logement et plus largement l'environnement lié au logement. Ainsi le travail de fourni engagé par les uns et les autres est-il appelé à se poursuivre et à être pérennisé sous diverses formes : formalisation et développement de nouveaux outils ; lancement d'expérimentations avec les réseaux locaux autour des situations difficiles...

Encore une fois, merci à tous ceux qui ont initié cette entreprise originale, et bonne lecture à tous.

GÉRARD COLLOMB
PRÉSIDENT DU GRAND LYON

JEAN-PIERRE LACROIX
PRÉFET DU RHÔNE
PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

PRÉFACE

»»» Depuis plusieurs années, dans le cadre de la Conférence d'Agglomération sur l'Habitat (co-présidée par le Préfet et le Président de la Communauté urbaine), nous avons initié un travail partenarial dont le but est de traiter la situation de familles en grande difficulté avec leur environnement. Nous avons constaté qu'une part significative des familles approchées comprend un membre souffrant de troubles psychologiques ou psychiatriques importants, qui dépassent les compétences des organismes qui interviennent habituellement en matière d'accompagnement social lié au logement.

Ces difficultés rejoignent l'émergence de nouveaux phénomènes liés à des situations de précarité ou d'exclusion (troubles psychiatriques, violence...).

Afin de réunir les conditions de traitement de ces situations, nous avons souhaité engager une démarche avec les hôpitaux psychiatriques de l'agglomération lyonnaise et tous les organismes concernés par la santé mentale (social, médico-social, logement, associations...). En effet, notre perception était que l'on se situait à la frontière du travail social et du travail psychiatrique, et qu'il était nécessaire de mettre en lien à la fois les milieux sociaux, les professionnels de la santé mentale, les professionnels de l'insertion et les bailleurs.

Les acteurs de cette démarche sont animés par des objectifs différents : ils s'apparentent soit à la gestion du risque (élus, bailleurs) soit à l'insertion par la santé (hôpitaux, associations...). Ainsi, les élus sont interpellés en cas de problèmes dans le cadre de

leurs responsabilités, les bailleurs s'efforcent de gérer le patrimoine et d'assurer la tranquillité des autres locataires, et les acteurs de la santé mentale œuvrent pour traiter et réinsérer les malades.

Au niveau de l'agglomération, les deux principaux objectifs sont de concilier un toit et la tranquillité pour tous, et d'aider les acteurs de terrain dans la prise en compte des situations locales. Et c'est le logement banalisé qui est au cœur de la réflexion : en effet, la difficulté grandissante concerne les ménages vivant déjà dans le parc banalisé ou souhaitant trouver un logement dans le parc.

Il nous a donc paru indispensable :

- d'assurer une meilleure lisibilité des partenaires et des personnes ressources en santé mentale sur le territoire du Grand Lyon, afin de faire connaître l'action des différentes structures, de favoriser liens et échanges entre acteurs,
- de donner les clés des différents modes de prise en charge sur l'agglomération et leurs cadres respectifs pour intervenir le plus en amont possible, mais également pour gérer au mieux les situations de crise,
- de faciliter l'intégration des personnes prises en charge par les institutions psychiatriques dans le marché du logement.

«Comment agir utilement pour l'usager et son environnement ?»

Voilà la question à laquelle ont essayé d'apporter des réponses tous les rédacteurs de ce guide destiné aussi bien aux spécialistes de la santé mentale, qu'à tous les acteurs intervenant sur le logement banalisé.

POURQUOI UN GUIDE SANTÉ MENTALE ET LOGEMENT ?

»»» Les problèmes de santé mentale ne se limitent pas, bien entendu, au comportement dans le logement, cependant la référence spatiale que marque le logement pour l'homme, lui donne une importance majeure.

C'est souvent là que les signes de détresse se manifestent, c'est souvent là que se déclenchent les situations d'urgence, impliquant voisins, gardiens, bailleurs, élus...

Qui contacter ? Quel relais pour faire face à ces situations ? Quels outils ? Ce sont les questions auxquelles nous avons tenté de répondre dans un premier temps.

La logique voudrait, bien sûr, que l'on puisse intervenir le plus en amont possible, afin d'éviter la situation d'urgence, mais la mobilisation de partenaires de champs différents (santé, logement, social...) autour d'une situation instable dans le logement banalisé, demande bien souvent à chacun de dépasser le cadre habituel de sa fonction pour participer à l'élaboration d'un diagnostic partagé de la situation ; c'est alors le territoire, la commune ou l'arrondissement, qui est le plus souvent le levier fédérateur de l'action collective et de la construction des partenariats.

De plus, l'absence de correspondance entre les territoires de la psychiatrie (secteurs) et les territoires de l'action sociale ou du logement peut bien souvent compliquer les processus.

C'est pourquoi nous nous sommes attachés à identifier les intervenants de la santé mentale et du logement banalisé, en terme d'organisation et de compétences mais aussi en terme de territoire d'intervention.

Ce guide ne constitue que la première étape de la réflexion entamée, son ambition n'est évidemment pas d'apporter des solutions à toutes les interrogations, mais d'être une incitation à la connaissance et la coordination des partenaires.

SANTÉ MENTALE, MALADIE PSYCHIATRIQUE, SOUFFRANCE PSYCHIQUE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La santé mentale est définie par l'OMS comme «un état de bien-être dans lequel la personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et fructueux et contribuer à la vie de sa communauté».

L'état mental d'un individu est déterminé par une multiplicité de facteurs :

- facteurs biologiques (génétique - infections - maladies physiques...),
- facteurs historiques personnels (conditions du développement de la petite enfance et de l'adolescence),
- facteurs familiaux et sociaux (appui familial, amical, deuils, solitude),
- facteurs économiques (statut social et conditions d'existence).

Ces facteurs peuvent fragiliser l'équilibre mental et induire ou révéler des souffrances psychiques, des maladies psychiatriques...

Tout le monde peut être confronté à un problème de santé mentale ; une étude dans la Communauté Européenne a montré que 27% des personnes adultes en connaissent au moins une forme, dans l'année écoulée.

Ces problèmes de santé mentale englobent :

- les déficiences mentales et les démences qui sont la plupart du temps d'origine biologique,
- les maladies psychiatriques (schizophrénie, dépression...) qui tout en ayant une participation biologique dans la vulnérabilité des personnes qui en sont atteintes, sont souvent déclenchées par des facteurs d'histoire personnelle, des facteurs familiaux, sociaux et/ou économiques,
- les dysfonctionnements liés au stress de l'existence (on y retrouve des facteurs familiaux, sociaux et économiques),
- les conduites addictives (alcool, drogue...).

Tous les problèmes de santé mentale ne se traduisent pas par des symptômes repérables et gênants dans la sphère sociale.

Cependant, tous les troubles (déficiences et démences, maladies psychiatriques et troubles liés au stress ou aux dépendances) quelle que soit leur gravité, sont susceptibles d'entraîner des dysfonctionnements dans les relations sociales.

L'habitat constitue le plus souvent le premier cercle des relations sociales.

D'une part, le logement est investi par tout un chacun comme un espace intime, l'espace des relations familiales, l'espace de sa protection par rapport au monde extérieur.

D'autre part, le logement est inscrit dans un immeuble ou un lotissement, une cité, un quartier où l'on va côtoyer «les autres» (les voisins, le gardien, les commerçants, l'école, etc.).

Il n'est donc pas étonnant lorsqu'une personne présente une souffrance psychique quelle qu'elle soit, que cela puisse se traduire par des difficultés dans son logement et l'environnement de celui-ci.

Lorsqu'on est en grande difficulté psychique, il est fréquent que l'entretien du logement soit à l'image de ce qui se passe à l'intérieur de soi (désintérêt - incurie - dégradations).

Que l'on vive seul ou en famille, on a du mal à tenir compte du bien-être des autres. C'est ainsi qu'on peut écouter très fort de la musique ou la télévision tard le soir, voire la nuit lorsqu'on ne dort pas comme si le monde extérieur n'existait pas.

Les relations familiales peuvent être perturbées avec des conflits fréquents, des cris. Lorsqu'il y a des enfants, il peut y avoir une agitation permanente avec une impossibilité pour les parents de mettre en œuvre une autorité rassurante et apaisante.

Tout cela peut constituer des «nuisances sonores» et entraîner des jugements de valeur qui stigmatisent rapidement le résident et /ou sa famille.

Il y a souvent un cercle vicieux qui s'instaure ainsi entre un résident en difficulté et le voisinage.

Par ailleurs, dans toute souffrance psychique, il y a la plupart du temps une perte d'estime de soi, un sentiment de vulnérabilité qui peut se traduire par un repli social, un évitement des autres. Dans d'autres cas, ce sentiment de vulnérabilité va entraîner la conviction que les autres sont en permanence un danger. La personne va interpréter tous les comportements de l'autre comme hostiles.

Cela va conduire à des menaces, des insultes, voire des agressions de la part de celui qui se sent en danger.

Ces comportements peuvent être aggravés par la consommation, régulière ou non, de toxiques tels que alcool, cannabis... Très souvent, l'alcool ou le cannabis sont utilisés au départ, avant que s'installe la dépendance, comme tranquillisants, anesthésiques de la douleur psychique ou comme facilitateurs de la relation lorsqu'on se sent trop inhibé.

Lorsqu'on est dans cette situation, on a beaucoup de mal à accepter d'être aidé.

Accepter le fait d'être en difficulté, c'est rajouter de la souffrance (une blessure d'amour-propre insupportable qui se surajoute à la perte d'estime de soi).

Seule une relation de confiance avec un ou des professionnels de l'action sociale et/ou de la santé, va permettre d'accepter progressivement d'être aidé et que quelque chose change.

Mais pour établir une telle relation de confiance, il faut saisir toutes les opportunités de rencontre et de dialogue, apprivoiser peu à peu la personne dans un cadre acceptable par elle. Elle pourra alors exprimer sa souffrance de manière authentique et prendre le risque de changer. Cela peut prendre beaucoup de temps, mais c'est la seule manière pour qu'à long terme, elle puisse retrouver un certain apaisement avec elle-même et son environnement.

Quelquefois, bien sûr, on n'aura pas le temps d'attendre que ce processus s'enclenche ou porte ses fruits.

Une situation d'urgence nécessitera une réponse immédiate.

(cf. «Gérer l'urgence» p.26).

Une situation de crise nécessitera souvent de faire appel à la loi pour mettre une butée à une escalade inévitable.

Mais seul un partenariat effectif entre tous les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires peut permettre un travail de fond et une prévention possible des crises et des situations d'urgence et améliorer la qualité de vie des personnes en souffrance psychique et de leur entourage.

LE DISPOSITIF DE SANTÉ MENTALE

La politique de santé mentale en France, se confond avec la mise en place des secteurs, impulsée à partir de 1960. Cette politique de sectorisation fondée sur l'accessibilité et la continuité des soins a eu pour conséquence l'équipement des secteurs en structures extrahospitalières, souvent centrées sur le soin et la réinsertion des malades chroniques.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT D'UN SECTEUR PSYCHIATRIQUE

Un secteur psychiatrique, c'est :

- un dispositif public de santé,
- sous la responsabilité d'un Médecin Chef,
- qui assure des missions de prévention, de diagnostic de soins et de réinsertion sociale à l'intention d'une population donnée sur un territoire défini.

Comme l'ensemble du service public hospitalier, il contribue également à la lutte contre les exclusions.

Les secteurs de psychiatrie générale répondent principalement aux besoins de santé mentale des personnes âgées de plus de 16 ans résidant sur un territoire de taille variable (environ 40 000 à 120 000 habitants).

Les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile s'adressent aux enfants et aux adolescents de moins de 16 ans. Chaque secteur de psychiatrie infanto-juvénile correspond à une aire géographique desservie par un ou plusieurs secteurs de psychiatrie générale.

Ce dispositif est présent sur l'ensemble du territoire français dans tous les départements.

Dans le département du Rhône, tous les secteurs de psychiatrie sont rattachés et gérés par un établissement public de santé (ou un établissement privé participant au service public hospitalier) : le Centre Hospitalier Le Vinatier, le Centre Hospitalier Saint-Jean-de-Dieu, le Centre Hospitalier Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et le Centre Hospitalier Lyon-Sud.

Chaque secteur de psychiatrie générale dispose au moins d'une unité d'hospitalisation à temps complet, dans l'hôpital dont il dépend.

Sur chaque secteur est implanté au moins un CMP (centre médico-psychologique) situé dans la cité.

Le CMP est le pivot du dispositif de secteur puisqu'il assure les missions de prévention, de diagnostic et de soin au plus près des personnes concernées.

L'entrée dans le soin de la grande majorité des personnes touchées par la maladie mentale, se fait au CMP. Il faut souligner que près de 70% des personnes qui s'adressent chaque année au dispositif de secteur psychiatrique, bénéficient uniquement d'un suivi sur le mode ambulatoire.

L'équipe du CMP est composée de médecin(s), psychologue(s), infirmier(e)s et assistant(s) de service social. L'accueil téléphonique ou physique est en général assuré par une secrétaire. Les équipes des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile disposent souvent en plus de personnels de rééducation (orthophonistes, psychomotriciens) et d'éducateurs spécialisés.

Pour assurer ses missions, le secteur de psychiatrie peut se doter d'autres outils :

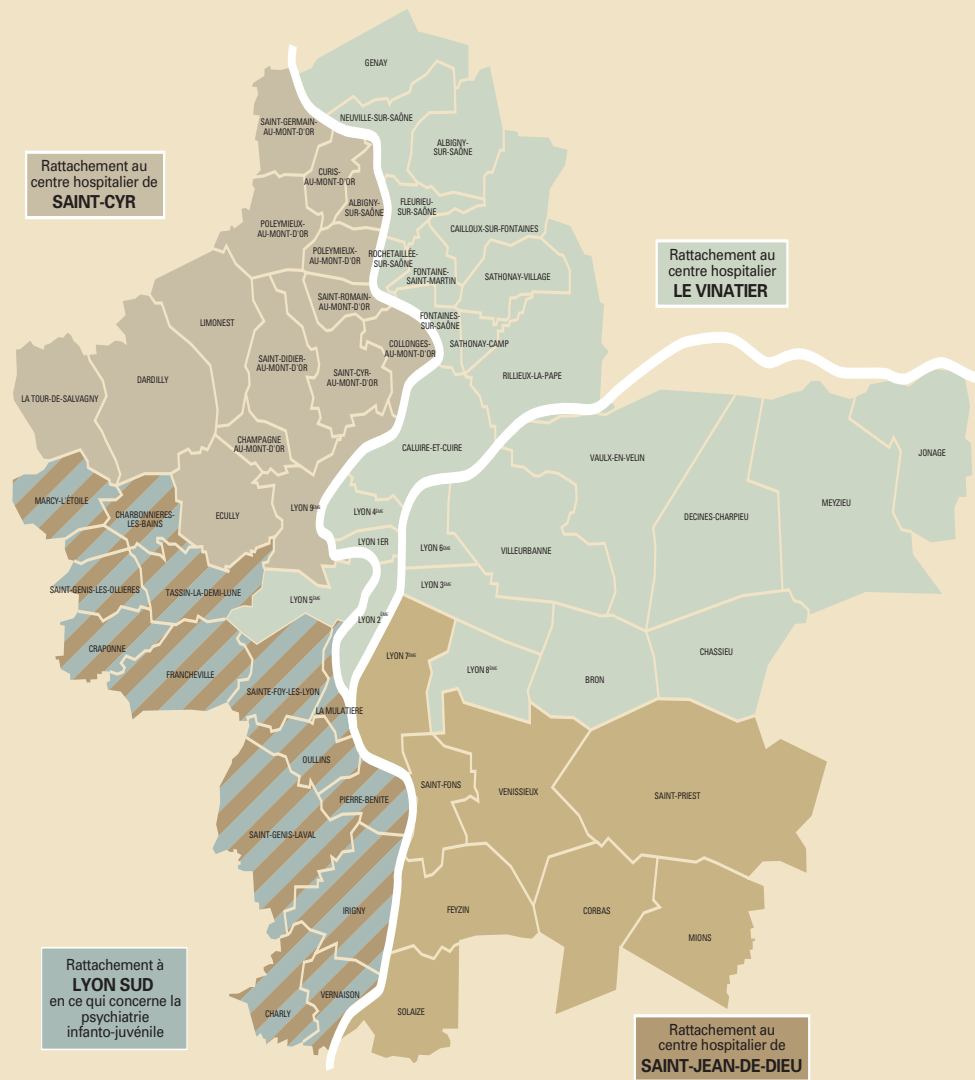
- un CATTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) où l'on privilégie le soin groupal,
- un hôpital de jour,
- un foyer de post-cure, etc.

C'est à partir du CMP que se développe la mise en place de la politique de partenariat et de réseau.

Les secteurs psychiatriques (adultes et infanto-juvéniles) ont défini des modalités d'intervention et de soins pour un territoire géographique donné. C'est donc le lieu d'habitation qui détermine le rattachement à un secteur et au-delà du secteur aux centres hospitaliers qui interviennent sur le Grand Lyon.

Sauf en cas d'urgence (cf. «Gérer l'urgence» p.26), l'équipe du CMP concerné est donc la première interlocutrice de tout partenaire confronté à la situation d'une personne souffrant de troubles mentaux.

COMMUNES DU GRAND LYON
ET ARRONDISSEMENTS DE LYON



COMMUNES DU GRAND LYON ET ARRONDISSEMENTS DE LYON	CENTRE HOSPITALIER	SECTEUR ADULTE (G)	CENTRE HOSPITALIER	SECTEUR INFANTO- JUVENILE (L)
ALBIGNY-SUR-SAÏNE	Saint-Cyr	G21	Saint-Cyr	I10
BRON	Le vinatier	G09	Le vinatier	I05
CAILLOUX-SUR-FONTAINES	Le vinatier	G05	Le vinatier	I02
CALUIRE-ET-CUIRE	Le vinatier	G06	Le vinatier	I02
CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	Saint-Cyr	G22	Saint-Cyr	I10
CHARBONNIÈRES-LES-BAINS	St-jean-de-dieu	G14	Lyon Sud	I09
CHARLY	St-jean-de-dieu	G18	Lyon Sud	I09
CHASSIEU	Le vinatier	G10	Le vinatier	I05
COLLONGES-AU-MONT-D'OR	Saint-Cyr	G22	Saint-Cyr	I10
CORBAS	Saint-jean-de-dieu	G13	Saint-jean-de-dieu	I08
COUZON AU-MONT-D'OR	Saint-Cyr	G21	Saint-Cyr	I10
CRAPONNE	Saint-jean-de-dieu	G14	Lyon Sud	I09
CURIS AU-MONT-D'OR	Saint-Cyr	G21	Saint-Cyr	I10
DARDILLY	Saint-Cyr	G22	Saint-Cyr	I10
DICINES-CHARPIEU	Le vinatier	G10	Le vinatier	I05
CULLY	Saint-Cyr	G22	Saint-Cyr	I10
FEYZIN	Saint-jean-de-dieu	G13	Saint-jean-de-dieu	I08
FLEURIEU-SUR-SAÏNE	Le vinatier	G07	Le vinatier	I02
FONTAINES-SANT-MARTIN	Le vinatier	G06	Le vinatier	I02
FONTAINES-SUR-SAÏNE	Le vinatier	G06	Le vinatier	I02
FRANCHEVILLE	Saint-jean-de-dieu	G14	Lyon Sud	I09
GENAY	Le vinatier	G07	Le vinatier	I02
IRIGNY	Saint-jean-de-dieu	G18	Lyon Sud	I09
JONAGE	Le vinatier	G10	Le vinatier	I05
LA MULATÈRE	Saint-jean-de-dieu	G18	Lyon Sud	I09
LA-TOUR-DE-SALVAGNY	Saint-Cyr	G23	Saint-Cyr	I10
LIMONEST	Saint-Cyr	G22	Saint-Cyr	I10
LYON 1	Le vinatier	G01	Le vinatier	I01
LYON 2	Le vinatier	G02	Le vinatier	I01
LYON 3	Le vinatier	G03 ET G04	Le vinatier	I03
LYON 4	Le vinatier	G01	Le vinatier	I01
LYON 5	Le vinatier	G02	Le vinatier	I01
LYON 6	Le vinatier	G04	Le vinatier	I02
LYON 7	Saint-jean-de-dieu	G17	Saint-jean-de-dieu	I07
LYON 8	Le vinatier	G05	Le vinatier	I03
LYON 9	Saint-Cyr	G21	Saint-Cyr	I06
MARCY-LÉTOILE	Saint-jean-de-dieu	G14	Lyon Sud	I09
MEYZIEU	Le vinatier	G10	Le vinatier	I05
MIONS	Saint-jean-de-dieu	G13	Saint-jean-de-dieu	I08
MONTANAY	Le vinatier	G07	Le vinatier	I02
NEUVILLE-SUR-SAÏNE	Le vinatier	G07	Le vinatier	I02
OULLINS	Saint-jean-de-dieu	G18	Lyon Sud	I09
PIERRE-BÉNITE	Saint-jean-de-dieu	G18	Lyon Sud	I09
POLEYMEUX-AU-MONT-D'OR	Saint-Cyr	G22	Saint-Cyr	I10
RILLIEUX-LA-PAPE	Le vinatier	G07	Le vinatier	I02
ROCHETAILLÉE-SUR-SAÏNE	Le vinatier	G07	Le vinatier	I02
SANT-CYR-AU-MONT-D'OR	Saint-Cyr	G22	Saint-Cyr	I10
SANT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	Saint-Cyr	G22	Saint-Cyr	I10
SANT-FONS	Saint-jean-de-dieu	G16	Saint-jean-de-dieu	I07
SANTE-FOY-L'OS-LYON	Saint-jean-de-dieu	G18	Lyon Sud	I09
SANT-GENIS-LAVAL	Saint-jean-de-dieu	G18	Lyon Sud	I09
SANT-GENIS-LES-OLLIVÈRES	Saint-jean-de-dieu	G14	Lyon Sud	I09
SANT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR	Saint-Cyr	G21	Saint-Cyr	I10
SANT-PIÈRE	Saint-jean-de-dieu	G13	Saint-jean-de-dieu	I08
SANT-ROMAN-AU-MONT-D'OR	Saint-Cyr	G21	Saint-Cyr	I10
SATHONAY-CAMP	Le vinatier	G07	Le vinatier	I02
SATHONAY-LE-VILLAGE	Le vinatier	G07	Le vinatier	I02
SOLAIZE	Saint-jean-de-dieu	G13	Saint-jean-de-dieu	I08
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	Saint-jean-de-dieu	G14	Lyon Sud	I09
VAULX-EN-VELIN	Le vinatier	G12	Le vinatier	I05
VANISSIEUX	Saint-jean-de-dieu	G16	Saint-jean-de-dieu	I07
VERNAISON	Saint-jean-de-dieu	G18	Lyon Sud	I09
VILLEURBANNE	Le vinatier	G08	Le vinatier	I04

AUTRES RESSOURCES DU DISPOSITIF DE SANTÉ MENTALE

Le dispositif public de secteur psychiatrique n'est pas le seul acteur à offrir des prestations de soins aux personnes souffrant de troubles psychiques.

Les médecins généralistes sont des acteurs de première ligne qui jouent un rôle très important auprès de ces personnes, ainsi que les psychiatres libéraux et d'autres professionnels de santé libéraux.

Plusieurs établissements de santé privés participant au service public hospitalier apportent également leur concours sans être intégrés au dispositif public de psychiatrie. Il s'agit de plusieurs établissements réunis au sein d'une communauté d'établissements, COPSY-RHONE :

Santé Mentale et Communautés

136 rue Louis Becker - 69100 VILLEURBANNE

Tél : 04 72 65 75 00

Recherche et Rencontres

5 rue Pizay - 69001 LYON

Tél : 04 78 28 77 93

Clinique Notre Dame

4 place Jules Grand-Clément - 69100 VILLEURBANNE

Tél : 04 78 54 75 19

Maison de Santé Spécialisée Soins et Accueil des Monts du Lyonnais

place de l'Eglise - 69670 VAUGNERAY

Tél : 04 78 16 80 80

Centre de Santé mentale de la MGEN

44 rue Feuillat - 69003 LYON

Tél : 04 72 11 30 11

Enfin il faut souligner l'existence sur l'agglomération de plusieurs cliniques psychiatriques privées à but lucratif.